

L'ESSOR
21 rue de Vouziers - 35 000 RENNES
T : 02 23 35 75 08
E-mail : siege@essor35.fr
Site internet : <http://www.essor35.fr>

Structure

Les Appart's (Essor)
Autres
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 18

Public

Public : Le Service les APPART'S accueille 18 jeunes filles et garçons de 16 et 21 ans (dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance). Il offre une alternative « d'internat distancié et individualisé » qui favorise pour les jeunes une prise d'autonomie progressive.

Le service Les Appart's offre une alternative « d'internat distancié et individualisé » en donnant la possibilité à des jeunes de s'exercer à une prise d'autonomie graduée, sans avoir à se confronter d'emblée à une trop grande solitude. Cette formule évite une intégration dans un « internat collectif » parfois déconseillée ou inutile.

L'organisation du service et le nombre de professionnels permettent une intervention quotidienne en journée et en soirée au contact direct des jeunes, (soirées assurées dans les appartements collectifs, visites et/ou repas dans les appartements individuels et à l'espace bureaux, rencontres également prévues avec les jeunes sur le week-end).

Hébergement

Modalité Hébergement : Le Service les APPART'S dispose d'habitats répartis à proximité des bureaux permettant une intervention quotidienne en journée et en soirée pour un contact direct avec les jeunes.

Résidence des jeunes en appartements individuels ou petits collectifs(2/3) ou FJT

Localisation géographique

Situation de l'établissement : LES APPART'S
9 Bd Sébastopol- 02.99.30.00.07
Service ouvert en journée et en soirée jusqu'à 22h et une partie du week-end.

Prestations complémentaires et partenariats

Autres services : L'équipe :
Sous la responsabilité du chef de service, l'équipe de professionnels est composée de 7 personnes qui représentent 6 Equivalents Temps Plein d'éducateurs spécialisés. L'équipe éducative bénéficie également de l'intervention hebdomadaire d'une psychologue en analyse clinique ainsi que de 2 heures mensuelles d'analyse des pratiques.

Orientation

Procédure d'admission :
Toute demande doit être adressée par écrit au Chef de service du pôle Hébergements Tremplins. Le chef de service évalue la possibilité d'un accueil dans le service et fait part de sa réponse par écrit.